

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	13
Nombre de voix obtenus par M. BRUNIER Thierry	22

M. BRUNIER Thierry ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué de la commune de Saint-Oyen et a été installé immédiatement.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,



André POINTET